

# Miramont-de-Guyenne

---

## L'Hôtel de Ville

**HISTOIRE DE LA CITE**  
Exposition permanente réalisée  
grâce à l'aide financière du FEOGA  
dans le cadre du



programme  
dans le hall de l'Hôtel de Ville  
horaire d'ouverture de la mairie

L'HOTEL DE VILLE

## LE PROJET



La maison commune où se réunissait le conseil municipal était installée dans un local actuellement occupé par la partie droite de la boulangerie-pâtisserie de la place de l'Hôtel de ville jouxtant la Maison de la Presse. Il deviendra plus tard la prison. Ce bâtiment était petit et peu fonctionnel.

Le 28 décembre 1835 le conseil municipal de MIRAMONT présidé par son Maire, le docteur Pierre ARMAND, adopta la délibération suivante :

- « 1°) *Qu'il sera construit en 1840, sur la ville de MIRAMONT une halle, un hôtel pour la mairie et un local pour une école communale.*
- 2°) *Que la démolition de la halle actuelle, sur l'emplacement de laquelle ces édifices doivent être élevés, ne pourra se faire que le lendemain de la foire de la mi-carême qui aura lieu cette année là le 26 mai.*
- 3°) *Que la halle nouvelle devra être livrée au commerce sinon achevée, du moins recouverte, le 10 décembre de la même année.*

*Considérant que l'adjudication des travaux à exécuter ne pourra avoir lieu que très peu de temps avant l'époque où l'entrepreneur devra commencer à bâtir et qu'il est indispensable, cependant, pour qu'il puisse achever les travaux dans le court délai fixé, qu'il soit fait à l'avance des approvisionnements considérables de matériaux de carrière ;*

*Pour ces motifs :*

*Monsieur le Maire est autorisé à faire extraire de la pierre de carrière avec l'architecte de la ville, par les moyens qui leur paraîtront les plus économiques, à concurrence de la somme de mille francs ».*

La date du lendemain de la mi-carême, soit le 26 mai 1840, ne fut sans doute pas respecté car, le 9 août 1840, le conseil municipal adopta la délibération ci-après :

*« Considérant qu'il importe de faire jouir le plus tôt possible la ville de MIRAMONT de l'édifice qu'elle réclame depuis si longtemps et dont elle attend une augmentation considérable de ses revenus ;*

*Considérant que les ressources dont elle peut disposer lui permettent d'employer, sans s'endetter ni recouvrir à la voie des impositions extraordinaires, la somme de 52 000 francs en 1841 et 1842, époque auxquels seront faits les travaux projetés...Monsieur le Maire est autorisé à donner le plus promptement possible l'adjudication des travaux projetés... ».*

## **LES DIFFICULTES**

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 1841 rapporte un différent sérieux entre la commune et Monsieur LAPEYRRIERE, entrepreneur des travaux de la halle. Celui –ci, en effet, a transmis une pétition aux membres du conseil de Préfecture dans laquelle il reproche à la commune, par son indécision dans l'ordre de commencer les travaux, de lui avoir fait perdre un mois dans la programmation de ces travaux.

Le conseil municipal réfute cette version et rappelle que *« les fouilles des fondations auraient été refaites trois fois ... que la moitié de celles des murs extérieurs étaient à peine creusées à une profondeur de 25 à 30 centimètres ... ».*

( Il faut noter qu'en 1983 et en 2007, des travaux effectués à l'Hôtel de ville, ont bien confirmé le manque de fondation ).

Le compte-rendu de cette séance du 13 novembre 1841 nous apprend que les pierres des balcons, des seuils et des ouvertures, proviennent des carrières d'Eymet et que les consoles des balcons, qui exigeaient des matériaux plus durs, viennent des carrières de Barsac en Gironde.

## UNE HALLE - HOTEL DE VILLE - ECOLE

La délibération du 2 juillet 1843 relève que le montant des travaux dépassera 60 000 francs et que l'école et le logement de l'instituteur figureront dans cette somme pour un tiers. Qu'il reste à réaliser des travaux pour achever la partie consacrée à l'école et que ces travaux sont chiffrés à 2 480 francs.

Il est demandé à Monsieur le Préfet *« d'accorder à la ville de MIRAMONT, sur les fonds départementaux, la somme dont il pourra disposer pour lui fournir les moyens d'achever ou, tout au moins, de rendre provisoirement logeable le local destiné à son école communale »*.

L'Hôtel de ville fut sans doute achevé dans la période 1843-1845 et les délibérations du Conseil municipal n'en parlent plus.

Le 20 juillet 1859 un orage de grêle d'une extrême violence s'abattit sur MIRAMONT causant de gros dégâts. Une verrière centrale qui éclairait le milieu du bâtiment et la halle fut détruite. En 1861, il fut décidé du placement des rampes aux balcons qui en étaient dépourvues. Le 3 novembre 1872 une délibération fut ainsi rédigée :

*« Le Président ( à l'époque Gustave DUPIN ) expose que l'Hôtel de ville a besoin de certaines réparations en dehors des réparations d'entretien, que les croisées et les volets de la grande salle du Conseil, qui à cause de leur exposition au mauvais temps, sont en grande partie vermoulus, doivent être refaits, que le plafond d'une portion de la cage d'escalier est tellement endommagé qu'il doit être aussi refait. Le Conseil, reconnaissant la nécessité des réparations dont parle le Maire, vote trois cents francs pour cet objet et ouvre un crédit égal sur la caisse du receveur municipal »*.

L'année suivante, le 16 novembre 1873, nouveau méfait du temps concernant le fronton du bâtiment et son horloge et nouvelle délibération :

*« Le Président (M.DUPIN) dit que le fronton de l'Hôtel de ville, dans lequel se trouve établi le cadran de l'horloge, tendant à se jeter dehors, il a dû par mesure de prudence, et après examen d'hommes de*

*l'art, faire relier par un tirant en fer pourvu à chaque extrémité d'une ancre assez développée, le mur de ce fronton avec le mur principal et intérieur de l'édifice, que le sieur Elie COMBEAU a été chargé de ce travail et qu'il lui est dû, pour fourniture du fer et main d'œuvre, la somme de quatre vingt un francs qu'il convient de solder ».*

LE 14 octobre 1880 un nouvel orage de grêle redétruisit la verrière centrale sur une surface de 22 m<sup>2</sup> et de nombreuses vitres sur les façades.

## **LES TRANSFORMATIONS**



Au fil des années de nombreux aménagements et de nombreuses rénovations furent conduites.

En 1937 fut aménagé le théâtre municipal qui occupa une partie importante à l'étage et au rez de chaussée. C'est en cette occasion que fut construit le grand escalier permettant actuellement l'accès à la salle du Conseil municipal.

De nombreux services occupèrent longtemps les quatre angles : école (angle sud), commerce, garde champêtre, bibliothèque (angle ouest). En 1946 il fallut de longues années de procès et de discussions pour déloger un locataire installé dans l'un de ces angles...

En 1952, afin d'installer un bureau de l'enregistrement une coûteuse installation fut réalisée dans la partie nord... L'année suivante une nouvelle municipalité redémolit cet aménagement pour permettre la mise en place sous la halle du marché aux volailles. Les services de l'enregistrement allèrent s'installer dans le bâtiment acheté à

Monsieur DAIEFF (ancienne demeure de Madame de MARTIGNAC) qui deviendra la perception.

En 1983/84 l'Hôtel de ville fut profondément remanié. Le théâtre municipal fut supprimé au bénéfice de nouveaux bureaux installés au 1<sup>er</sup> étage et une partie de la halle fut utilisée pour l'entrée de la mairie. Les grilles de la halle furent remplacées par des portes vitrées. Un ascenseur fut mis en place.

En 2007 de nouveaux aménagements viennent d'être réalisés : pavage du sol de l'édifice et de la place qui était en ciment depuis l'origine, agrandissement de la partie accueil au public, installation de vitrines retraçant l'histoire de la Bastide.

